

Facilités de Circulation : Les attaques se multiplient !

De nombreux changements sont en cours en ce qui concerne les facilités de circulation et leur multiplication ne peut qu'inquiéter. FO Cheminots a donc sollicité la Direction sur ce sujet. Les réponses apportées se veulent rassurantes mais ne nous convainquent pas.



Dématérialisation des Facilités de Circulation des ayant-droit.

Le projet de la Direction est de supprimer les supports papier (cartes et fichets) pour les remplacer par une application smartphone. La raison invoquée est l'obsolescence du système actuel, les applications sont présentées comme plus simples, plus souples.

Au-delà des questions techniques que cela pose (tout le monde n'a pas de smartphone ou même d'abonnement internet), nous ne pouvons éviter de faire un parallèle inquiétant : ce choix répond pleinement aux exigences de la cour des comptes. Chacun sait bien que cette dernière dénonce depuis longtemps l'exorbitant privilège que représentent les facilités de circulation....



Les cheminots ne peuvent plus utiliser leurs DPR au guichet.

Chacun a pu constater ces derniers temps qu'il n'était plus possible d'utiliser les Dispenses de Paiement de Réservation aux guichets SNCF. Les raisons invoquées par la Direction sont cette fois à la fois sanitaires et informatiques. L'Etat aurait demandé à la SNCF de pouvoir tracer les passagers à bord des trains à réservation obligatoire pour des raisons de pandémie (retrouver les cas contact dans l'hypothèse où un cas avéré aurait pris le train). Or d'après la Direction, en cas de DPR les informations personnelles disparaissent du système.

Là encore, nous sommes contraints de trouver cela pour le moins étrange. Tout d'abord, nous devons constater qu'on ne prend pas ces précautions avec les passagers des trains sans réservations.

Une fois encore, nous constatons des choix qui vont dans le sens de restreindre nos possibilités d'utilisation de nos FC.

Suppression de KIS

La Direction fait le choix de supprimer le Kiosque Interne SNCF (KIS), et les cheminots sont priés d'ouvrir un compte client, comme n'importe quel usager. Là encore la Direction évoque des choix purement techniques : l'entretien de deux canaux de distribution séparés serait trop lourd.

Pour notre part nous constatons que, de plus en plus, nous sommes considérés comme des clients. Nous faisons sur ce sujet également un parallèle avec les exigences de la cour des comptes.



Pour FO Cheminots, ces évolutions sont inquiétantes. Elles surviennent au moment où débutent les négociations de branche notamment sur ce sujet, et où le patronat du ferroviaire a demandé et obtenu du gouvernement l'ouverture d'une mission d'enquête sur les facilités de circulation. Nous n'y voyons pas de hasard.

FO Cheminots réaffirme que les facilités de circulation font partie du contrat social des cheminots et qu'il s'agit d'un dossier brûlant !

FO Cheminots revendique :

- **le maintien intégral des facilités de circulation,**
- **l'extension des facilités de circulation à l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire.**

C'est le mandat que nous porterons lors des négociations de la convention collective nationale.

